

En ce qui concerne l'ordre spécial relatif au pouvoir d'emprunt supplémentaire allant jusqu'à 4 milliards, auquel le député a fait allusion il y a quelques instants, on a effectivement donné préavis du dépôt du projet de loi. Si l'on présentait ce projet de loi, je peux signaler, au nom du gouvernement—comme je l'ai dit à mes collègues tout à l'heure—que la somme empruntée serait retranchée, à l'étape du comité, de la somme prévue dans le projet de loi C-21. C'est consigné maintenant. Le gouvernement s'y engage.

Je tiens à ce que l'on sache que si nous présentons le projet de loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire et si nous l'étudions comme prévu dans l'ordre spécial, on le fera, car il nous faut de toute urgence de l'argent pour le mois d'avril, et nous devons avoir l'autorisation d'emprunter. Je répète que le montant en cause, qui pourrait atteindre les quatre milliards de dollars, serait déduit du montant prévu dans le projet de loi C-21 grâce à un amendement qui serait présenté à cet égard avant que le projet de loi ne soit adopté définitivement.

M. Nielsen: D'abord, en ce qui a trait aux travaux de la Chambre, je peux comprendre qu'il soit difficile de prévoir si nous étudierons le projet de loi C-21 lundi ou mardi. Cette incertitude disparaîtra quand le ministre aura obtenu les renseignements qu'il compte recevoir d'un moment à l'autre. Quoi qu'il en soit, peut-il nous dire ce que nous ferons mercredi et jeudi prochains?

Pour ce qui est de l'avis relatif au pouvoir d'emprunt supplémentaire de quatre milliards de dollars, je signale que nous n'avons pas terminé le débat du projet de loi C-21 qui autoriserait le gouvernement à emprunter 29.5 milliards de dollars. Malgré ce que le ministre peut dire, nous savons que le gouvernement a déjà des dépôts en caisse de 8.1 milliards de dollars. Cela nous semble tout à fait déraisonnable de présenter une demande de pouvoir d'emprunt supplémentaire de quatre milliards de dollars en plus des 29.5 milliards déjà prévus puisque le gouvernement dispose déjà de ces dépôts pour s'acquitter de ses obligations en avril.

[Français]

M. Pinard: Monsieur le Président, premièrement, je ne veux pas argumenter sur le fond, mais je pense que les informations de l'honorable député méritent d'être vérifiées à nouveau. Deuxièmement, il devrait savoir que le mois d'avril est le mois où le gouvernement a le plus besoin de liquidités et où il doit dépenser le plus. Il devrait savoir que, en conséquence, les réserves sont artificielles et si le projet de loi C-21 n'est déféré au Comité que la semaine prochaine, cela est uniquement la faute et le résultat des manœuvres dilatoires du parti de l'Opposition officielle. De plus, hier soir, à 18 h 15, nous étions disposés à voter. Nous avions les députés ici; pour aucune raison valable, l'Opposition officielle a décidé de reporter la tenue du vote à ce matin et d'exiger comme condition qu'on ne défère pas le projet de loi C-21 au Comité, aujourd'hui, retardant forcément de quelques jours l'étude par le Comité permanent de ce très important projet de loi. L'honorable député devrait

savoir qu'il est au cœur de notre Parlement, de notre institution, de permettre au gouvernement de lever des impôts, de dépenser des fonds et d'emprunter des sommes d'argent.

Pour une première, depuis plusieurs années que je suis leader parlementaire, nous avons eu l'avantage d'avoir un budget qui a été présenté presque la veille de la présentation du projet de loi autorisant le gouvernement à emprunter une certaine somme d'argent et détaillant au complet les besoins du gouvernement jusqu'à concurrence de 29.5 milliards de dollars.

L'honorable député sait tout cela. Alors, quand il prétend que nous possédons des réserves de 8 milliards de dollars et que, en conséquence, le gouvernement devrait s'abstenir d'utiliser les règlements qui existent ou les ordonnances de la Chambre qui ont été adoptées antérieurement, je prétends qu'il fait erreur, et s'il veut vraiment démontrer sa bonne foi et permettre au gouvernement de fonctionner normalement, il devrait cesser son obstruction systématique et permettre au projet de loi C-21 d'être adopté dans les meilleurs délais. Je lui indique à nouveau que nous sommes disposés à négocier de bonne foi, et je dis bien de bonne foi; ce qui veut dire des deux côtés de la Chambre. À défaut d'ententes, nous sommes forcément tenus d'assumer nos responsabilités. Voilà pourquoi, si nous devons présenter d'autres projets de loi, nous le faisons strictement dans l'exécution de nos fonctions, étant donné qu'il faut le faire, et nous le faisons conformément au Règlement et à la pratique parlementaire.

[Traduction]

M. Nielsen: Monsieur le Président, je serai très bref et ne répondrai pas du tout d'une façon partisane. Je demande tout simplement au ministre de répondre à une petite question: le gouvernement a-t-il l'intention de présenter aujourd'hui le projet de loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire?

M. Pinard: Monsieur le Président, la réponse est évidente, mais je pense que le député devra attendre qu'on en arrive à l'étape de la présentation des projets de loi. Bien sûr, nous souhaitons que la première lecture de ce projet de loi ait lieu le plus tôt possible. C'est une question urgente.

M. le Président: La parole est au député du Yukon, puis au député de Nanaimo-Alberni.

M. Nielsen: Dans ces conditions, afin de permettre à la Chambre de fonctionner de façon ordonnée et pour les raisons que j'ai mentionnées dans mon préambule, je propose, avec l'appui du député de Kingston et les Îles (M^le MacDonald):

Que la Chambre passe maintenant à l'appel de l'ordre du jour.

Si, monsieur le Président, vous avez le moindre doute sur la recevabilité de cette motion, j'aimerais avoir l'occasion de présenter mon point de vue.

M. Pinard: Cette motion est proposée à l'occasion d'un rappel au Règlement. Elle n'est donc pas recevable.

M. Mazankowski: Axworthy se permet, lui, de proposer des motions pendant un rappel au Règlement.

M. le Président: L'honorable député du Yukon, appuyé par le . . .